

RAPPORT FINANCIER

2019/20

Rapport sur la situation financière	29
Rapport de l'organe de révision	32
Compte d'exploitation ordinaire	34
Bilan	39
Tableau des flux de trésorerie	41
Annexe aux comptes annuels	42

MARCHE DES AFFAIRES ET SITUATION ÉCO- NOMIQUE DE LA SWISS FOOTBALL LEAGUE



ANCILLO CANEPA

Trésorier de la Swiss Football League
et membre du Comité

Le compte d'exploitation ordinaire de la saison 2019/20 fait état de recettes de l'ordre de CHF 42'487'592 et de dépenses d'un montant de CHF 42'482'592 avec un excédent de recettes de CHF 5'000. Grâce à une diminution des dépenses de CHF 934'909 et des recettes supplémentaires de CHF 592'976, il n'a pas été nécessaire d'utiliser le montant budgété de CHF 1'527'885 du Fonds de l'équipe nationale. La distribution aux clubs a donc dépassé de CHF 37'643 le montant prévu au budget. Dans le compte d'exploitation, il sera particulièrement question des positions budgétaires qui présentent une variation sensible par rapport au budget.

DÉPENSES

FRAIS DE PERSONNEL

Par rapport au budget, les frais de personnel ont été moins élevés de CHF 287'883 alors qu'au niveau des salaires, on enregistre une économie de CHF 233'413. Cette économie est due au fait que la SFL a renoncé à verser une gratification au personnel du secrétariat SFL et que certaines personnes n'ont pas été remplacées ou alors seulement en partie.

Pour les mois de mars à mai 2020, la SFL a perçu de la caisse de chômage du canton de Berne des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail d'un montant de CHF 84'161. Des remboursements de frais moins élevés (-CHF 31'172) y compris la réduction du nombre de véhicules professionnels (-CHF 12'370) et des réductions au niveau des charges sociales (-CHF 21'325) suite aux économies sur les salaires ont permis de réduire de manière significative les charges globales de personnel.

DÉPENSES COMMISSIONS, CONFÉRENCES

En raison de la pandémie de Covid-19, une procédure simplifiée d'octroi des licences a été effectuée au printemps 2020 ce qui a entraîné une économie notable des frais. D'autres économies ont également été enregistrées dans le domaine des assemblées générales ainsi que suite à la réduction des activités des autorités. Le résultat de cette position présente une diminution de CHF 153'587 par rapport au budget.

DÉPENSES MARKETING, PRESSE, RP

Le montant total des frais du domaine Marketing/Presse/RP est inférieur de CHF 358'496 par rapport au budget. Les économies ont surtout été réalisées dans les positions Branding (-CHF 78'964), Hospitality (-CHF 64'869), communication (-CHF 156'815) et CSR (-CHF 32'310).

RAPPORT FINANCIER

Rapport sur la situation financière

TRAVAUX JURIDIQUES

Les travaux juridiques ont dépassé le budget de CHF 47'467. Toutes les dépenses concernaient le domaine des travaux juridiques puisqu'aucun frais de justice et de recours n'a été enregistré durant 2019/20. La plus grande partie de ces travaux juridiques du printemps 2020 concernaient des clarifications et des consultations juridiques relative à la poursuite et la cessation du championnat 2019/20 suite à la demande en justice déposée par l'Olympique des Alpes SA devant la Commission de la concurrence (COMCO).

CADEAUX ET REPRÉSENTATION

Dans le domaine cadeaux et représentation, le montant total présente une économie de CHF 42'797 par rapport au budget. Des réductions de coûts ont été enregistrées dans les domaines cadeaux aux champions (-CHF 26'322) et articles souvenirs (-CHF 14'840). Pour le champion, on a renoncé à fabriquer une réplique de la coupe. En ce qui concerne l'achat d'articles souvenirs, un gel des dépenses a été décidé au printemps 2020 suite à la situation très incertaine.

INDEMNITÉS DROITS D'AUTEURS

Les versements effectués à titre d'indemnités provenant des droits d'auteurs TV et marketing présentent un montant inférieur de CHF 48'000 par rapport au budget. Etant donné que certains clubs de BCL ne remplissaient pas totalement les exigences techniques, des montants plus bas que prévus ont été versés à titre d'indemnités (-CHF 45'000).

COÛTS DE GESTION COMPÉTITION

Etant donné que les coûts de l'analyse du jeu (-CHF 59'910) étaient nettement inférieurs à ceux prévus au budget, et que des économies ont pu être réalisées dans les domaines compétition (-CHF 10'603) et inspection des stades (-CHF 7'920), les dépenses totales ont été de CHF 78'933 inférieures aux estimations.

AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements a dépassé de CHF 28'610 le montant budgété. Cela est surtout dû au fait qu'un taux plus élevé que lors des années précédentes a été appliqué pour les amortissements dans le domaine de l'informatique.

RECETTES

COTISATIONS

Afin d'assurer un budget équilibré, un montant de CHF 1'527'885 provenant du Fonds de l'équipe nationale avait été prévu. Or, grâce aux économies réalisées et aux revenus supplémentaires, on a pu renoncer à cette contribution en faveur du compte d'exploitation ordinaire. Les recettes de la position cotisations présentent ainsi un montant inférieur de CHF 1'527'885 par rapport au budget.

ÉMOLUMENTS

Les recettes plus élevées provenant des amendes découlant de décisions des arbitres (+CHF 51'630) compensent les recettes plus basses provenant des amendes découlant de décisions des autorités (-CHF 96'050). Grâce à une contribution réduite de CHF 180'000 au Fonds de sécurité, le bénéfice dépasse de CHF 135'580 le montant budgété.

RECETTES DIVERSES

Un excédent de recettes de CHF 401'474 a été enregistré par rapport au montant budgété. Cette amélioration est due aux recettes plus élevées provenant de la contribution de l'UEFA pour l'octroi des licences (+CHF 14'615) et aux autres recettes (+CHF 88'928), à la contribution plus élevée versée par le FC Vaduz/LFV (+CHF 159'309) ainsi qu'au revenu net (comparaison avec l'entreprise Profile Partners) dans le domaine des droits d'auteurs TV et Marketing (+CHF 138'622).

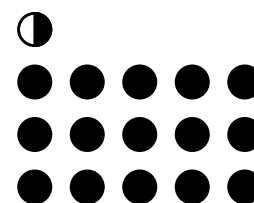
SITUATION FINANCIÈRE

La Swiss Football League continue de bénéficier d'une situation financière confortable. Pour la saison 2019/20, et grâce à une hausse des recettes et à une baisse des coûts, la Ligue a à nouveau pu verser aux clubs une indemnisation supplémentaire plus élevée que prévue (CHF 500'000). Ce versement a représenté un montant de CHF 537'642 (+CHF 37'642).

Un excédent de CHF 2'700'000 provenant du Fonds de l'équipe nationale a été distribué aux clubs.

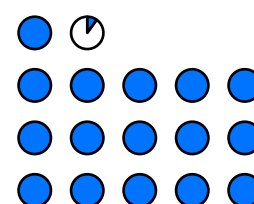
La situation financière de la SFL peut continuer à être qualifiée de très stable. Le capital-propre est désormais de CHF 634'377 (CHF 629'377 l'an passé) et les liquidités représentaient CHF 12'416'796 au moment de la clôture de l'exercice.

ÉQUIVALENTS PLEIN TEMPS À LA SFL



SAISON 2018/19

15,5



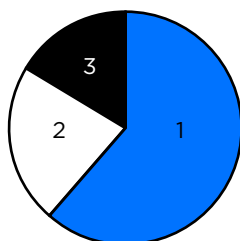
SAISON 2019/20

16,1

RAPPORT FINANCIER

Rapport sur la situation financière

INDEMNITÉS AUX CLUBS 2020/21 POUR LE DOMAINE DE LA FORMATION



TOTAL

CHF 6'195'000

LABEL DE FORMATION (1)

CHF 3'810'000

FOOTECO (2)

CHF 1'385'000

CRITÈRES D'EFFICACITÉ (3)

CHF 1'000'000

COLLABORATEURS DE LA SFL

A la fin de l'année sous rapport, soit le 30 juin 2020, la Swiss Football League employait 15 collaboratrices et collaborateurs (16 l'an passé). En moyenne sur toute la saison 2019/20, la SFL employait 16,1 équivalents plein temps (15,5 l'an passé).

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un aspect essentiel de toute activité commerciale. Grâce à leur identification, leur analyse, leur pilotage et leur surveillance, les risques les plus importants peuvent être reconnus, respectivement minimisés autant que possible.

La gestion des risques de la Swiss Football League comprend des facteurs internes et externes (e.a. l'évolution nationale et internationale du football professionnel, l'évaluation de l'environnement des entreprises). Sont également intégrés dans l'évaluation des risques, les données financières calculées selon le CO, ainsi que les indicateurs de risque, basés sur les exigences réglementaires.

Le système de contrôle interne (SCI) est régulièrement examiné par la direction ainsi que par l'organe de révision.

PRÉVISIONS (PERSPECTIVES D'AVENIR)

Evolution attendue et prévisions jusqu'à l'été 2021

En juin 2016, le Comité de la SFL avait conclu de nouveaux contrats de droits médiatiques. À cet effet, un large processus d'attribution du marché a été mené, conformément aux dispositions du droit de la concurrence. Le partenaire contractuel le plus important reste CT Cinetrade AG, dont le groupe comprend, entre autres, Teleclub SA, exploitant la plate-forme TV payante Teleclub. Les droits ont été accordés pour quatre ans, à compter de la saison 2017/18.

Le produit provenant de la vente des droits TV et marketing pour la période allant de 2017/18 à 2020/21 représente un montant global de CHF 40 millions par saison. La clôture de l'exercice de la saison 2019/20 a eu lieu pour la troisième fois, conformément aux conditions-cadre du contrat de quatre ans en vigueur, contrat qui représentera également la base des recettes de la SFL pour la saison 2020/21.

La SFL prévoit de mettre au concours ses droits médiatiques mondiaux (nationaux et internationaux) à partir de la saison 2021/22 dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouverte, transparente et non-discriminatoire. Cet appel d'offres concerne les droits audiovisuels de tous les matches des deux ligues supérieures de la SFL (Super League et Challenge League, barrages inclus) pour les saisons 2021/22 et suivantes et il débute avec l'envoi des documents d'appel d'offres le 14 septembre 2020.

BUDGET 2020/21

L'établissement du budget a une nouvelle fois été avancé en vue de la saison 2020/21. Pourtant, en raison des incertitudes permanentes du fait de la pandémie de Covid-19 et afin de pouvoir évaluer du mieux possible l'évolution et les répercussions financières en découlant, l'adoption du budget 2020/21 se fera seulement lors de l'Assemblée générale ordinaire de la SFL le 20 novembre 2020.

Le compte d'exploitation ordinaire 2020/21 prévoit un bénéfice de CHF 5'000 avec des recettes de CHF 42'753'748 et des dépenses de CHF 42'748'748. Il comprend des indemnités extraordinaires selon décision du Comité prévues à hauteur de CHF 1'158'997.

Le budget du compte d'exploitation extraordinaire 2020/21 prévoit le versement total d'un montant de CHF 6'195'000 aux clubs à titre de dédommagements pour la relève (CHF 3'810'000 pour le Label de formation, CHF 1'385'000 pour Footeco ainsi que CHF 1 million selon les critères d'efficacité).

Avec un montant de CHF 2'500'000, la contribution de la société du Sport-Toto a été budgétée de façon prudente. Le montant provenant du Fonds de formation destiné à présenter un compte équilibré est budgété à CHF 3'941'000.

Les recettes prévisibles provenant des paiements de la solidarité de l'UEFA Champions League de CHF 1'000'000 sont également comptabilisées sur ce compte. Après le versement de CHF 700'000 dans le Fonds de formation, un montant de CHF 300'000 sera versé aux clubs de la RSL qui n'ont pas participé une phase de groupes des compétitions UEFA durant la saison 2019/20.

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de la
Swiss Football League, Berne

Berne, le 5 octobre 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Suisse Football League comprenant le bilan, le compte d'exploitation ordinaire, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2020.

Responsabilité du comité SFL

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité SFL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité SFL est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'organe de révision



2

Autre information

Les comptes annuels de la Swiss Football League pour l'exercice arrêté au 30 juin 2019 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 27 septembre 2019.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Stefan Schmid
Expert-réviseur agréé

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2019/20 avec budget 2020/21

	COMPTES 2019/20	BUDGET 2019/20	COMPTES 2018/19	BUDGET 2020/21
Cotisations des clubs	150'000	150'000	150'000	150'000
Rétrocessions sur la redevance ASF	55'000	55'000	55'000	55'000
Contribution du Fonds de l'équipe nationale	0	1'527'885	0	0
COTISATIONS	205'000	1'732'885	205'000	205'000
Amendes	655'580	700'000	912'280	400'000
Report dans le Fonds de sécurité	-350'000	-530'000	-490'000	-400'000
ÉMOLUMENTS	305'580	170'000	422'280	0
Taxes administratives	83'970	65'000	87'040	65'000
RÉPARTITIONS	83'970	65'000	87'040	65'000
Droits d'auteur TV et marketing	39'579'622	39'441'000	39'444'000	39'578'748
Licences UEFA, contribution UEFA	274'615	260'000	281'493	210'000
Taxe de participation FC Vaduz/LFV	722'925	563'616	603'710	1'375'000
Autres recettes	638'928	550'000	755'214	620'000
Droits TV internationaux	590'000	590'000	560'000	620'000
RECETTES DIVERSES	41'806'090	41'404'616	41'644'417	42'403'748
RECETTES NETTES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION	42'400'640	43'372'501	42'358'737	42'673'748

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2019/20 avec budget 2020/21

	COMPTES 2019/20	BUDGET 2019/20	COMPTES 2018/19	BUDGET 2020/21
Salaires	1'816'587	2'050'000	1'911'491	1'985'000
Travaux de tiers	79'500	80'000	114'110	140'000
Indemnités de frais	183'828	215'000	213'164	185'000
AVS, CAF+AC	152'185	162'500	159'186	161'000
Assurances du personnel	24'547	25'500	23'633	25'000
Caisse de retraite	204'943	215'000	202'754	207'000
Formation	11'960	12'000	4'390	12'000
Frais divers du personnel	18'567	20'000	20'340	20'000
FRAIS DE PERSONNEL	2'492'117	2'780'000	2'649'068	2'735'000
Assemblée générale/Conférence des présidents	40'687	60'000	55'050	40'000
Comité	325'362	315'000	324'534	295'000
Commission de transfert	2'500	5'000	2'500	5'000
Commission de conciliation	0	3'000	0	3'000
Autorités disciplinaires	55'886	75'000	70'435	75'000
Commission des licences	9'859	40'000	36'489	40'000
Administration des licences	1'881	40'000	11'988	20'000
Fiduciaire pour les licences	109'250	140'000	124'990	140'000
Experts pour les licences	22'964	25'000	25'950	25'000
Autorité de recours pour les licences	0	15'000	297	15'000
Tribunal de recours	2'457	5'000	6'950	5'000
Conférences diverses	32'577	30'000	34'601	35'000
Etudes internes	0	5'000	0	5'000
European Leagues	57'049	60'000	62'398	65'000
Charges sociales pour les membres	28'941	25'000	25'941	30'000
FRAIS DES COMMISSIONS, CONFÉRENCES/CONSEILS	689'413	843'000	782'123	798'000
Evénements	397'512	400'000	501'462	0
Archives/Statistiques	1'087'597	1'088'000	1'064'221	1'090'001
Centre technique	408'580	422'000	0	422'000
Branding (marque)	56'036	135'000	303'313	55'000
Hospitalité	45'131	110'000	74'897	110'000
Divers coûts de mise en vigueur	90'774	100'001	163'512	95'000
Communication/Internet	378'185	535'000	561'766	393'000
Subvention pour responsabilité sociale	87'690	120'000	126'701	30'000
DÉP. MARKETING, MÉDIAS, PR	2'551'505	2'910'001	2'795'872	2'195'001

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2019/20 avec budget 2020/21

	COMPTES 2019/20	BUDGET 2019/20	COMPTES 2018/19	BUDGET 2020/21
Assurances choses et RC	51'520	60'000	51'619	53'000
Indemnités à la SUIISA	19'675	15'000	19'675	19'750
TVA, réduction de l'impôt préalable	6'350	25'000	11'303	20'000
ASSURANCES ET TAXES	77'545	100'000	82'597	92'750
Travaux juridiques	82'467	25'000	28'528	25'000
Frais de procédure/Frais de recours	0	10'000	0	25'000
TRAVAUX JURIDIQUES	82'467	35'000	28'528	50'000
Matériel de bureau/Imprimés	27'392	60'000	40'380	40'000
Informatique	56'284	30'000	13'674	70'000
Rapport annuel	54'463	55'000	51'662	30'000
Ports, téléphone, téléfax	27'777	36'000	29'927	33'000
Cotisations, littérature spécialisée	1'345	1'500	1'373	1'500
Comptabilité	84'000	84'000	84'000	102'000
Coûts conseils TVA	0	5'000	3'130	3'000
Révision des comptes	23'650	20'000	20'391	25'000
Traductions	46'028	50'000	37'206	50'000
Frais divers d'administration	640	5'000	7'418	5'000
BUREAU ET ADMINISTRATION	321'579	346'500	289'161	359'500
Location, énergie, nettoyage	175'421	200'000	102'249	195'000
Installations pour les bureaux	29'293	30'000	34'072	15'000
FRAIS DE BUREAUX	204'714	230'000	136'321	210'000
Cadeaux aux champions, distinctions	8'678	35'000	36'920	12'500
Articles souvenirs/Cadeaux	5'160	20'000	11'268	15'000
Autres distinctions	3'365	5'000	7'919	5'000
CADEAUX ET REPRÉSENTATION	17'203	60'000	56'107	32'500
Arbitrage ASF	2'750'000	2'500'000	2'500'000	2'750'000
Assistance Vidéo à l'Arbitrage (VAR)	1'231'353	1'500'000	86'811	1'250'000
COÛTS ARBITRAGE	3'981'353	4'000'000	2'586'811	4'000'000

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2019/20 avec budget 2020/21

	COMPTES 2019/20	BUDGET 2019/20	COMPTES 2018/19	BUDGET 2020/21
Prime fixe RSL	18'000'000	18'000'000	18'000'000	18'000'000
Prime de classement RSL	6'000'000	6'000'000	6'000'000	6'000'000
Prime fixe BCL	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000
Prime de classement BCL	997'000	1'000'000	997'000	1'000'000
Indemnité selon exigences techniques BCL	455'000	500'000	469'700	500'000
Trophée du fairplay RSL	100'000	100'000	100'000	100'000
Trophée du fairplay BCL	100'000	100'000	100'000	100'000
INDEMNITÉS DROITS D'AUTEURS	30'652'000	30'700'000	30'666'700	30'700'000
Elaboration des calendriers	19'500	20'000	19'500	20'000
Frais de compétition	29'397	40'000	57'669	30'000
Inspections des stades/CTJ	62'080	70'000	96'860	70'000
Convention avec la Première Ligue	500'000	500'000	500'000	0
Analyse du jeu	94'090	154'000	216'056	142'000
DIVERS COÛTS DE GESTION COMPÉTITION	705'067	784'000	890'085	262'000
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	39'282'846	40'008'501	38'314'305	38'699'751

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2019/20 avec budget 2020/21

	COMPTES 2019/20	BUDGET 2019/20	COMPTES 2018/19	BUDGET 2020/21
Amortissements et corrections de valeur sur positions du capital immobilisé	95'610	67'000	37'569	72'000
AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR SUR POSITIONS DU CAPITAL IMMOBILISÉ	95'610	67'000	37'569	72'000
Frais bancaires et CCP (y compris impôts à la source étr.)	1'001	1'000	891	1'000
Coûts mandat de gestion CS	64'994	51'000	49'955	72'000
DÉPENSES FINANCIÈRES	65'995	52'000	50'846	73'000
Recettes de titres	86'952	50'000	55'659	80'000
REVENU FINANCIER	86'952	50'000	55'659	80'000
Indemnités selon décision du Comité SFL	537'643	500'000	1'350'129	1'158'997
CHARGES/DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	537'643	500'000	1'350'129	1'158'997
COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE	0	0	0	0
Impôts	8'381	10'000	7'479	10'000
IMPÔTS DIRECTS	8'381	10'000	7'479	10'000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5'000	5'000	5'000	5'000

BILAN

	30.06.2020		ANNÉE PRÉCÉDENTE	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
ACTIFS				
↓				
ACTIF MOBILISÉ				
Caisse	74,00		713,50	
Compte de chèques postaux	207'904,20		192'303,51	
Banques	12'208'818,09		10'274'374,21	
LIQUIDITÉS	12'416'796,29		10'467'391,22	
Débiteurs	266'774,00		21'737,68	
CRÉANCES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION	266'774,00		21'737,68	
Autres créances à court terme	1'106'345,50		856'725,14	
Compte courant à l'ASF	passif		260'090,24	
Avoir clubs SFL	132'419,60		53'795,01	
AUTRES CRÉANCES À COURT TERME	1'238'765,10		1'170'610,39	
Actifs transitoires	119'511,75		599'596,05	
Actifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers	719'397,93		0,00	
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS	838'909,68		599'596,05	
TOTAL ACTIF MOBILISÉ	14'761'245,07		12'259'335,34	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Titres	6'651'747,83		3'918'141,50	
INVESTISSEMENT FINANCIER	6'651'747,83		3'918'141,50	
Mobilier secrétariat	127'064,96		1,00	
Bandes tournantes	1,00		1,00	
Informatique	95'765,07		112'708,15	
MATÉRIEL, BIENS, CHOSES	222'831,03		112'710,15	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6'874'578,86		4'030'851,65	
TOTAL ACTIFS	21'635'823,93		16'290'186,99	

BILAN

	30.06.2020		ANNÉE PRÉCÉDENTE	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
PASSIFS				
↓				
CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME				
Créanciers		602'243,77		1'408'817,82
ENGAGEMENTS APRÈS LIVRAISON/PRESTATION		602'243,77		1'408'817,82
Compte courant à l'ASF		162'723,81		actif
Créances envers les clubs de la SFL		68'284,97		127'940,09
Autres créances à court terme		15'515,50		1'837,00
AUTRES ENGAGEMENTS À COURT TERME		246'524,28		129'777,09
Passifs transitoires		2'522'396,67		3'023'341,15
Passifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers		12'376'755,87		4'190'742,68
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS		14'899'152,54		7'214'083,83
CAPITAL ÉTRANGER À LONG TERME				
Fonds de l'équipe nationale		2'563'700,30		3'475'131,90
Fonds de formation		2'411'279,37		3'151'354,58
Fonds capital III: Sécurité		278'547,12		281'645,22
CAPITAL DES FONDS		5'253'526,79		6'908'131,70
TOTAL CAPITAL ÉTRANGER		21'001'447,38		15'660'810,44
CAPITAL PROPRE				
Capital		634'376,55		629'376,55
CAPITAL PROPRE		634'376,55		629'376,55
TOTAL CAPITAL PROPRE		634'376,55		629'376,55
TOTAL PASSIFS		21'635'823,93		16'290'186,99

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	30.06.2020	30.06.2019
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
↓		
Résultat de l'exercice	5'000,00	5'000,00
Amortissements	95'609,62	37'569,40
Plus-values (-) et moins-values (+) sur investissements	-6'925,70	-9'964,15
Augmentation (-)/diminution (+) Créances livraison/prestation	-245'036,32	627'980,57
Augmentation (-)/diminution (+) Autres créances à court terme	-68'154,71	-1'013'191,38
Augmentation (-)/diminution (+) Comptes de régularisation actifs	-239'313,63	-416'786,37
Augmentation (+)/diminution (-) Engagements livraison/prestation	-806'574,05	1'114'883,26
Augmentation (+)/diminution (-) Autres engagements à court terme	116'747,19	-675'046,89
Augmentation (+)/diminution (-) Comptes de régularisation passifs	7'685'068,71	1'762'424,57
Augmentation (+)/diminution (-) Provisions	0,00	0,00
Augmentation (+)/diminution (-) Capital des fonds	-1'654'604,91	1'698'286,98
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	4'881'816,20	3'131'155,99
Investissements en matériel, biens, choses (y compris véhicules)	-205'730,50	-47'647,55
Investissements en placements financiers	-3'996'143,93	-220'347,10
Désinvestissements de placements financiers	1'269'463,30	829'024,75
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-2'932'411,13	561'030,10
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	0,00	0,00
VARIATION DES LIQUIDITÉS	1'949'405,07	3'692'186,09
JUSTIFICATIFS DES LIQUIDITÉS		
Liquidités au début de l'exercice	10'467'391,22	6'775'205,13
Variation nette des liquidités	1'949'405,07	3'692'186,09
Liquidités à la fin de l'exercice	12'416'796,29	10'467'391,22

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. PRÉCISIONS CONCERNANT LES PRINCIPES APPLIQUÉS DANS LES COMPTES ANNUELS

Les présents comptes ont été établis selon les directives du droit comptable suisse et en particulier selon l'article concernant la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

La présentation des comptes exige du Comité et de la direction des estimations et des jugements pouvant avoir une certaine influence sur le montant des valeurs patrimoniales, les engagements et les obligations éventuelles au moment de l'établissement du bilan, mais aussi sur les charges et les produits de l'exercice en question. Dans ce contexte, il est laissé à l'appréciation du Comité et de la direction de décider de l'utilisation des marges de manoeuvres légales en matière d'évaluation et de comptabilisation.

2. BASES D'ÉVALUATION

Devises étrangères

En ce qui concerne la conversion des devises étrangères, on applique pour le bilan les cours d'une date précise alors que pour la consolidation des transactions du cours de l'année, on applique les cours moyens.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont présentées à leur valeur nominale. Les risques prévisibles en rapport avec certaines créances sont pris en compte par des ducroires correspondants basés sur les expériences faites. Aucun correctif de valeur forfaitaire n'a été fait.

Actifs financiers

Les titres acquis après le 1^{er} juillet 2019 sont évalués à la date de clôture du bilan à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeurs nécessaires. Les actifs financiers non cotés en bourse ou sans valeur boursière sont également présentés à leur valeur d'acquisition moins leur correctif de valeur. Aucune réserve pour fluctuations n'a été constituée.

Immobilisations corporelles mobiles

Les immobilisations mobilières et matérielles sont présentées à leur valeur d'acquisition moins l'amortissement et le correctif de valeur. Les amortissements effectués correspondent aux taux fiscaux d'amortissement appliqués.

3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom, forme juridique, siège

La Swiss Football League est une association au sens des art. 60 ss du Code civil suisse (CC), avec siège à Berne.

4. COMPLÉMENTS À CERTAINES POSITIONS FIGURANT AU BILAN ET AU COMPTE D'EXPLOITATION

4.1 Investissements financiers	30.06.2020	30.06.2019
Titres au 01.07.	3'918'142	4'516'855
Acquisitions	3'996'144	220'347
Cessions et remboursements	-1'269'463	-829'025
Plus-values boursières réalisées	28'016	18'980
Moins-values réalisées	-21'091	-9'015
Plus-values non réalisées	0	0
TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS	6'651'748	3'918'142

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.2 Comptes de régularisation passifs

Produits facturés et versements reçus pour périodes postérieures:

	30.06.2020	30.06.2019
Swisslos/Société du Sport-Toto	1'542'997	1'424'761
Sponsoring montant déjà reçu de TP Konami	0	110'000
Bonus/paiement de performance du personnel SFL	20'000	150'000
Paiement en suspens Footeco 2 ^e tour	924'250	792'650
Paiement en suspens Label de formation 2 ^e tour	57'400	139'000
Paiement en suspens aux clubs, primes de classement	6'997'000	0
Paiement en suspens aux clubs, trophée fair-play	200'000	0
Paiement en suspens aux clubs, critères d'efficacité	999'999	0
Paiement en suspens aux clubs, sécurité	537'643	1'350'127
Paiement en suspens aux clubs, excédents du Fonds de l'équipe nationale	2'700'000	1'700'000
Paiement en suspens à l'ASF pour les arbitres	180'855	184'054
Paiement en suspens à Deltatre SA, Allemagne	32'934	112'543
Paiement en suspens à Hawk Eye, Angleterre	126'082	0
Paiement en suspens à Profile Partners	0	428'000
Video Assistant Referee (VAR)/Numérisation SFL 2.0	227'581	425'313
Obligations diverses en suspens	352'412	397'636
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS	14'899'153	7'214'084

4.3 Fonds de l'équipe nationale

	30.06.2020	30.06.2019
RECETTES		
↓		
Quote-part facture EN ASF	1'750'000	1'500'000
Quote-part facture EN ASF CdM 2018	38'568	2'900'911
DÉPENSES		
↓		
Paiements aux clubs fournisseurs	0	0
Virement au Fonds de formation	0	-1'900'000
Utilisation de l'excédent, selon décision du Comité	-2'700'000	-1'700'000
SOLDE DU FONDS DE L'ÉQUIPE NATIONALE	2'563'700	3'475'132

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.4 Fonds de formation	30.06.2020	30.06.2019
RECETTES		
↓		
Contributions de formation	1'091'250	1'074'250
Report du Fonds de remise en état des terrains de jeu	0	0
Contribution de solidarité UEFA Champions League	700'000	700'000
Allocation du Fonds de l'équipe nationale	0	1'900'000
Allocation du Compte d'exploitation ordinaire	0	0
DÉPENSES		
↓		
Contribution au Compte d'exploitation extraordinaire	-2'531'325	-2'776'320
SOLDE DU FONDS DE FORMATION	2'411'279	3'151'354

4.5 Fonds de sécurité	30.06.2020	30.06.2019
RECETTES		
↓		
Quote-part des amendes du Compte d'exploitation ordinaire	350'000	490'000
DÉPENSES		
↓		
Dépenses diverses, sécurité et domaines des fans	-267'609	-386'103
Inspections de sécurité	-85'489	-104'451
SOLDE DU FONDS DE SÉCURITÉ	278'547	281'645

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.6 Compte d'exploitation extraordinaire 2019/20

	COMPTES 2019/20	COMPTES 2018/19
RECETTES		
↓		
Contribution de la Société du Sport-Toto	2'967'759	2'875'491
Contribution du Fonds de formation	2'531'325	2'776'320
Solidarité UEFA Champions League	4'754'204	4'151'923
TOTAL RECETTES	10'253'288	9'803'734
DÉPENSES		
↓		
Solidarité UEFA Champions League	4'754'204	4'151'923
DÉPENSES POUR RSL ET BCL	4'754'204	4'151'923
Remboursement des frais d'arbitres M-21	75'385	135'959
Frais de personnel	43'036	46'555
Séances et inspections Commission de formation	16'221	17'408
Dépenses diverses	0	3'833
Outils électroniques pour le Label de formation	11'588	11'588
DÉPENSES POUR RELÈVE M-21	146'230	215'343
Projet «Partenariats»	3'244'855	3'389'835
Footeco	1'108'000	1'046'642
Critères d'efficacité	999'999	999'991
INDEMNITÉS LABEL DE FORMATION RSL ET BCL	5'352'854	5'436'468
TOTAL DÉPENSES	10'253'288	9'803'734
RÉSULTAT DU COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

5. AUTRES INDICATIONS

	30.06.2020	30.06.2019
5.1 Reliquat d'engagements résultant d'engagements de leasing	22'628	23'093
5.2 Emplois à plein temps en moyenne annuelle	16,1	15,5
5.3 Libération de réserves latentes	0	0
5.4 Honoraires de l'organe de révision	18'650	19'855
5.5 Engagements vis-à-vis des institutions de prévoyance	0	0

6. EVÉNEMENTS NOTOIRES APRÈS LE JOUR D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN

En raison de l'interruption des championnats de RSL et BCL liée au Covid-19 et de la fin de la saison 2019/20 repoussée de ce fait au 10 août 2020 (avec le match retour du barrage), toutes les dépenses et tous les revenus survenus après la date de clôture du bilan et imputables au fonctionnement de la saison 2019/20 ont été affectés à cet exercice en tant qu'actifs ou passifs transitoires. Aucun autre événement survenu après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des états financiers annuels par le Comité n'est susceptible d'affecter la valeur informative des états financiers annuels au 30 juin 2020 ou qui devrait être divulgué ici.

Ce rapport annuel existe aussi en langue allemande. La version allemande est déterminante.

Le rapport est disponible sous forme digitale et online à l'adresse **report.sfl.ch**

—
ÉDITEUR

Swiss Football League (SFL)
Maulbeerstrasse 10
3011 Bern

Case postale
3001 Bern

+41 31 552 18 00
info@sfl.ch
www.sfl.ch

—
RÉDACTION

Swiss Football League

—
TEXTES/INTERVIEWS

Nik Schwab, Zürich
Philippe Guggisberg, SFL
Silvio Kern, SFL

—
DESIGN/RÉALISATION

Hej, Zürich

—
ILLUSTRATIONS

Cover: Amadeus Waltenspühl, Luzern
Portraits: Kornel Stadler, Bern

—
LITHOGRAPHIE

Roger Bahcic, Zürich

—
PHOTOS

Freshfocus GmbH, Schlieren

2020 © Swiss Football League



OFFICIAL WEBSITE

SFL.CH



SWISS FOOTBALL LEAGUE

P.O. Box | 3001 Bern

T +41 31 552 18 00

F +41 31 552 18 01

info@sfl.ch